

Histoire des Institutions

JUDICIAIRES

Introduction



Qui rend la justice avant l'arrivée des blancs ?

Comment les blancs ont réorganisé la justice au Sénégal ?

Que s'est-il passé lorsque le Sénégal a acquis son indépendance ?



- 
- ▶ L'étude de l'évolution de l'organisation de la justice revêt une grande importance dans la mesure où les pays anciennement colonisés par la France constituent un espace communautaire pour favoriser une intégration politique, économique et juridique.
 - ▶ Ainsi, ont pu être élaborés les Actes uniformes et des juridictions chargées de leur juste application, notamment la Cour commune de justice et d'arbitrage dans le cadre de l'OHADA et la Cour de justice de l'UEMOA.
 - ▶ Aussi a-t-on voulu instituer des justices de proximité pour que le justiciable ait confiance en la justice du pays.
- 

- 
- ▶ Nous allons étudier le problème de l'organisation judiciaire à l'époque coloniale.
 - ▶ Mais avant d'étudier l'histoire de la justice coloniale, il faut rappeler l'organisation de la justice à l'époque précoloniale, la justice traditionnelle avant la colonisation.
- 

- 
- ▶ Effectivement, l'histoire des institutions judiciaires comporte trois grands cadres historiques :
 - ▶ La justice coutumière ou traditionnelle (notre première partie) ;
 - ▶ La justice coloniale, considérant que l'Etat colonial s'est juridiquement installé vers la fin du XIXe siècle (notre deuxième partie), et
- 



► Nous allons nous appesantir la justice traditionnelle jusqu'à la situation coloniale et la justice coloniale, en indiquant essentiellement les juridictions chargées de rendre la justice, leur composition, leur manière de procéder et leurs compétences.



- 
- ▶ Il s'agit d'une dualité de justice, mais la justice indigène fonctionne en réalité sous le contrôle de l'administration.
 - ▶ Par conséquent, le tribunal indigène est toujours présidé par un magistrat, à statut particulier, un administrateur – juge.
- 